



COMPTE RENDU

CONSEIL SYNDICAL DU 10 NOVEMBRE 2022 – 18H30

Nombre de membres en exercice : 21
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres absents : 9
Nombre de votants : 15

L'an deux mille vingt-deux, le 10 novembre, le Comité Syndical dûment convoqué (date de la convocation le 03 novembre 2022), s'est réuni à 18 heure 30, en session ordinaire au siège du syndicat du Moron, Blayais, Virvée et Renaudière de Bourg-sur-Gironde, sous la présidence de Monsieur Pierre JOLY.

DELEGUES COMMUNAUTAIRES DE LA CDC DU GRAND CUBZAGUAIS AU SGBV MORON BLAYAIS

PRESENTS : Madame DOUCET.

Messieurs JOLY, BLANC, SUBERVILLE.

POUVOIR : Madame MONSEIGNE donne pouvoir à Monsieur JOLY.

Monsieur POTIER donne pouvoir à Monsieur ROBIN.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur LAVEUF.

ABSENTS : Messieurs GRAVINO, MARTIAL.

DELEGUES COMMUNAUTAIRES DE LA CDC DE BLAYE AU SGBV MORON BLAYAIS

PRESENTS : Messieurs DUEZ, ROBIN, RODRIGUEZ.

POUVOIR : Madame PICQ.

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS : Monsieur GAYRARD.

DELEGUES COMMUNAUTAIRES DE LA CDC LATITUDE NORD GIRONDE AU SGBV MORON BLAYAIS

PRESENTS : Messieurs BESSE, JOYE, SOULIGNAC.

POUVOIR :

ABSENTS EXCUSES : Monsieur CAVARD.

ABSENTS : Monsieur BUSQUETS.

DELEGUES COMMUNAUTAIRES DE LA CDC DU FRONSADAIS

PRESENTS : Monsieur BAYARD.

POUVOIR : Madame REGIS donne pouvoir à Monsieur BAYARD.

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS :

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 18H40. Le Président demande s'il y a des remarques relatives au compte-rendu du dernier Conseil syndical. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Le Président et les conseillers syndicaux s'interrogent sur la nécessité de poursuivre la signature des procès-verbaux par l'ensemble des conseillers syndicaux au regard des récentes évolutions règlementaires relatives à la réforme de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Le Président propose de faire le point sur les conséquences relatives au Syndicat lors du prochain conseil syndical.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre DUEZ

Ordre du jour :

- 1 – Décision modificative n°1
 - 2- Fixation du mode de gestion des amortissements et immobilisations en M57
 - 3- Mise en place du télétravail
 - 4- Avancement de grade 2022
 - 5- Convention de partenariat pour les petites villes de demain
 - 6- Animation du projet agro-environnemental et climatique (PAEC) au-delà des limites du site Natura 2000
 - 7- Restauration du petit patrimoine hydraulique : autorisation du président à déposer une demande d'aide
- Informations diverses

1- Décision modificative n°1

Le Président informe le conseil syndical que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2022 sont insuffisants et qu'il est nécessaire de voter les virements de crédits nécessaires.

Il propose les virements de crédits suivants pour mandater :

Le marché relatif à l'étude pour la connaissance hydrologique et hydraulique des Palus du Moron et du site naturel du Moron, du marché relatif à l'étude pour la définition du débit minimum biologique et pour la gestion quantitative de la ressource en eau pour le bassin versant du Moron, ainsi que le marché relatif à l'étude du PPG Virvée et Renaudière.

Chapitre – Article - Opération	OUVERT
20 – 2031 – 38 : PPG Moron Travaux/ Études :	44 863.00 euros
20 – 2031 – 40 : PPG Virvée/Renaudière :	24 500.00 euros

Chapitre – Article - Opération	RÉDUIT
21 – 2118 – 24 : Acquisition terrain	15 000.00 euros
21 – 2128 – 34 : Intervention d'urgence ou prestataires de services	15 620.00 euros
20 – 2031 – 39 : PPG Mangaud / Grenet : travaux d'études	22 743.00 euros
21 – 21538 – 43 : Restauration d'ouvrages hydrauliques	16 000.00 euros

Le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité la proposition de décision modificative.

2- Fixation du mode de gestion des amortissements et immobilisations en M57

Le Président explique que dans le cadre de la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023, il est nécessaire de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations.

Il précise qu'un travail préalable a été réalisé entre les services du Syndicat et le conseiller aux décideurs locaux de la DGFiP.

Le Président annonce un seul changement relatif à la durée d'amortissement du mobilier passant de 2 à 5 ans.

M. Robin fait remarquer que la durée de 5 ans relative aux matériels informatiques est assez élevée compte tenu de la durée de vie des équipements.

M. Duez fait remarquer que la durée d'amortissement des études pourrait être en lien avec le bien réalisé.

Le Directeur rappelle que la durée de 10 ans présente une certaine cohérence avec la réalisation des Programmes Pluriannuels de Gestion (PPG) calée également sur 10 ans.

Le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité la proposition de fixation du mode de gestion des amortissements et immobilisations en M57.

3- Mise en place du télétravail

Le Président propose aux conseillers syndicaux la mise en place du télétravail au Syndicat.

Il rappelle que cette possibilité pourrait permettre à des agents du Syndicat de réduire leur durée de trajet, certains résidant sur Bordeaux et son agglomération.

Le Directeur détaille les éléments importants du dispositif en précisant notamment que la possibilité de télétravail serait limitée à une journée par semaine pour tout agent qui en ferait la demande.

Il rappelle également que les agents bénéficient de la possibilité d'organiser leur temps de présence hebdomadaire sur 5 jours, 4.5 jours ou 4 jours (1 semaine sur deux). Le Directeur précise que le temps de présence ne pourrait être inférieur à 3 jours par semaine.

Le Directeur évoque également une proposition retenue en bureau, celle de la mise en place d'une allocation forfaitaire fixée à 2.50 euros par journée de télétravail.

M. Duez fait remarquer que le télétravail présente déjà un avantage économique par la réduction des déplacements et que l'allocation forfaitaire ne semble pas nécessairement justifiée.

Messieurs Robin et Rodriguez estiment que l'allocation forfaitaire peut se justifier du fait des dépenses occasionnées et évoquent le même principe dans le secteur privé.

Compte tenu des échanges et des avis divergents sur le sujet, le Président propose au conseil de délibérer en faveur du télétravail sans l'allocation forfaitaire en précisant que cette dernière pourrait être rediscutée après un retour d'expérience d'une année.

Vote : 13 voix pour et 2 abstentions (Messieurs Rodriguez et Soullignac s'abstiennent du fait de la suppression de l'allocation forfaitaire).

4- Avancement de grade 2022 : création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Le Président expose qu'un avancement de grade est possible pour un agent de la régie technique du Syndicat.

Il indique que ce dernier actuellement adjoint technique principal de 2^{ème} classe pourrait évoluer sur un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

M. Duez demande si la suppression du poste sera proposée lors du prochain conseil.

Le Président répond que les besoins ultérieurs seront au préalable étudiés avant de présenter cette proposition mais que sans besoin identifié ce dernier serait supprimé.

Le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité la proposition de création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

5- Convention de partenariat pour les petites villes de demain

Le Président explique que dans le cadre de la démarche « petites villes de demain » animée par le Grand Cubzaguais communauté, le Syndicat a été sollicité comme possible partenaire sur trois thématiques : renforcer la trame verte et bleue en centre-ville, la réalisation d'un atlas de la biodiversité et l'élaboration d'un plan paysage.

Il précise que la présente convention de partenariat concerne uniquement la commune de Saint-André-de-Cubzac.

Le Directeur indique que l'accompagnement porterait seulement sur un accompagnement technique et méthodologique.

Le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le projet.

6- Animation du projet agro-environnemental et climatique (PAEC) au-delà des limites du site Natura 2000 : validation du projet

Le Président propose un élargissement du périmètre du PAEC au-delà du périmètre Natura 2000. Il explique que cet élargissement permettrait de saisir plus d'agriculteurs qui pourraient ainsi faire évoluer leurs pratiques agricoles par des dispositifs financiers incitatifs (MAEC).

Il précise que cette proposition ne modifie pas le périmètre Natura 2000 mais seulement celui applicable aux MAEC.

Mme Doucet demande quels ont été et quels seront les moyens de communication mis en œuvre pour informer les agriculteurs du territoire de cette démarche.

Le Directeur répond qu'une première réunion d'informations a été lancée dans le courant du mois d'octobre pour présenter l'évolution du dispositif.

Le Président propose qu'une nouvelle campagne de communication soit lancée pour permettre d'informer le plus grand nombre d'agriculteurs.

Le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le projet d'extension du périmètre.

7- Restauration du petit patrimoine hydraulique : autorisation du président à déposer une demande d'aide

Le Président rappelle que le projet d'inventaire du petit patrimoine hydraulique avec expérimentations de restauration a été scindé en deux dossiers (l'un pour la mission d'inventaire et le deuxième devant être déposé avant la fin d'année pour la partie restauration d'ouvrages).

Il précise que chaque dossier dispose d'un plafond de financement LEADER à 50 000 euros. Ainsi, le GAL Haute-Gironde offre la possibilité au Syndicat de disposer d'un financement de 50 000 euros (correspondant à 80%) pour la mission restauration d'ouvrages.

Cette hypothèse nécessiterait un autofinancement à 12 500 euros, soit une enveloppe globale de 62 500 euros.

Initialement, l'enveloppe dédiée à la restauration était de 22 500 euros.

Cette opportunité de financement permettrait ainsi d'envisager des opérations complètes de restauration pour les ouvrages retenus dans le cadre de l'appel à candidatures.

Le Président rappelle également le lancement d'un appel à candidatures qui a permis la réception de 11 projets. Il annonce que deux projets ont été retenus :

- La restauration du lavoir de Nolly à Prignac et Marcamps,
- La restauration du lavoir du Sartre à Gauriac

Le Président précise que la sélection a été faite par plusieurs agents du Syndicat avec le soutien de M. Marchegay de la fondation du patrimoine sur la base d'une grille d'analyse multicritères.

Le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité la présente proposition.

Informations diverses :

Le Directeur énonce une série d'informations :

- Réception de la phase 3 (programme d'actions) du PPG du Blayais
- Réception de l'étude hydrologique sur la Libarde Amont (Bayon-sur-Gironde)

Le Directeur précise que cette étude a permis d'émettre plusieurs hypothèses de restauration en concertation avec la commune de Bayon dont des actions très ambitieuses comme la suppression d'une route communale pour la restauration d'un cours d'eau.

- Étude hydrologique et archéologique secteur de la « Roque de Thau » : marché infructueux. Relance d'une consultation

- Étude zones humides
 - Réception de l'inventaire complet pour le bassin versant du Moron
 - Démarrage de l'inventaire pour le Blayais et Virvée/Renaudière
- Préparation d'un règlement budgétaire et financier
- Préparation d'un règlement interne de la commande publique
- Préparation d'un projet de révision des statuts (pour prise en gestion des zones blanches)
- Dépôt du dossier de candidature à l'appel à projets Educ' Eau
- Appel à candidatures « restaurons le petit patrimoine hydraulique »
 - 11 dossiers reçus
 - 2 lauréats
 - Le lavoir de Nolly à Prignac-et-Marcamps
 - Le lavoir du Sartre à Gauriac

Points chantiers et travaux

- Accompagnement d'agriculteurs à la restauration de mares et de haies (2 exploitations en cours; 4 au total sur 2022)
- Travaux de gestion en cours sur espaces naturels (fauche avec exportation)
 - Site de Saint-Ciers-de-Canesse
 - Site de Saint-Savin

À venir

- Démantèlement des dessableurs sur le Moron (phase 2) ; en attente du retour de la DDTM.
- Création d'un passage à gué sur le cours d'eau du Grenet (Saint-Ciers-de-Canesse)
- Restauration de mares à Saint-Savin
- Réparation sur la digue du Mangaud (avec accord de la CDC du Grand Cubzaguais. L'intervention est intermédiaire aux compétences GEMA et PI ; un « renard » hydraulique s'est formée sous la digue provoquant une rupture d'écoulement du cours d'eau).

Échanges divers

Le Président interpelle Jean-Franck Blanc en sa qualité de Vice-Président du SIAEPA des coteaux de l'Estuaire pour aborder la situation du local de Villeneuve. Il propose d'organiser une rencontre avec le SIAEPA pour échanger sur le calendrier et les modalités de libération du local par la régie technique du Syndicat.

Le Président demande à l'ensemble des conseillers syndicaux s'ils ont connaissance de locaux techniques en location ou la vente qui pourrait permettre d'accueillir l'activité de la régie.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture la séance à 20H10.